

## Responsable, mais pas coupable ?...

Date : 3 avril 2019

Sur TF1, au journal télévisé de 20 heures, le Département d'Ille-et-Vilaine a été présenté hier soir comme un bon élève.



**Groupe Socialiste 35**

@GSA\_35

Abonné



Le Département d'Ille-et-Vilaine mis en avant par le 20h de TF1 pour sa politique budgétaire responsable! #CD35



**Argent public : le département d'Ille-et-Vilaine montre l'exemple**

#Population : JT 20H - La baisse des dotations versées par l'État oblige les collectivités locales à faire des économies. Exemple du département d'Ille-et-Vilaine.

lci.fr

10:53 - 3 avr. 2019

Je ne peux évidemment que me réjouir qu'il soit en recherche de solutions pour faire des économies, car ce n'est certainement pas - comme on dit - dans son ADN.

Mais s'agissant de ce qui est présenté comme LA première des mesures (et de loin), je me permets quelques observations :

1 - La démarche n'est pas si vertueuse puisqu'elle est loin d'être spontanée

2 - Elle fait suite au dernier contrôle de la Chambre régionale des comptes de Bretagne, qui a précisé que le non respect de la durée légale du travail représentait pour l'institution **208.000 heures** perdues dans l'année, correspondant d'une part à environ **130 emplois à plein temps** et d'autre part à une charge indue pour les contribuables de **6,2 millions euros en valeur 2015**

3 - Je remarque qu'après avoir fortement contesté ces évaluations, le Conseil départemental reconnaît enfin qu'il y a (je le cite) « **à la clé, l'équivalent de 125 postes**

4 - Concernant ces 125 postes, je suggère qu'à coût constant ils soient transférés dans les **établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes**

5 - J'ai toutefois des doutes sur la faisabilité de l'opération, car - si la collectivité affiche clairement sa décision de respecter la durée légale du temps de travail au 1<sup>er</sup> janvier 2020 – je constate qu'elle n'en tire strictement aucune conséquence sur le budget *relatif aux ressources humaines, dont l'évolution* « **devrait être contenue à un niveau de l'ordre de 1,2 % en 2019** ».

6 - *Tout porte à croire au contraire qu'à ce jour, ce pactole de **6,2 millions d'euros** (en valeur 2015) qui représente **près de 4 %** du budget des ressources humaines va rester acquis à ce chapitre de dépenses*

7 - Faute d'informations plus sérieuses, j'y vois la raison pour laquelle les organisations représentant le personnel sont devenues si bizarrement totalement muettes depuis quelques semaines

Qu'il serait bon que mes abominables craintes soient rapidement démenties !...